

Multi-Accueil « La Marelle enchantée »

Route de la Rabasse

04500 MONTAGNAC

Tél. : 04 92 77 50 14

lamarelleenchantee@gmail.com

<https://lamarelleenchantee.ovh>



DOSSIER D'INSCRIPTION

Bienvenue à la Marelle Enchantée !

Vous allez trouver l'intérieur de ce dossier l'ensemble des documents permettant l'inscription de votre enfant à la crèche.

Comment se déroule l'inscription ?

- 1) Recueil des données administratives de l'enfant et sa famille
- 2) Recueil des informations médicales et sanitaires de l'enfant.
- 3) Recueil des documents nécessaires à la réalisation du dossier (autorisation, certificat médical, ...)
- 4) Edition du contrat personnalisé d'accueil, annuel dans le cadre de la Prestation de Service Unique.

Ensuite tous les 3 mois, vous signerez un avenant à votre contrat précisant la mensualisation, les heures réservées, le prix horaire, ... de la période. Les réservations pour une période doivent se faire 5 semaines avant le début de la période, afin d'éditer l'avenant du contrat et réaliser les différents plannings (des enfants et du personnels).

Tous les ans, en début d'année civile, un nouveau contrat sera rédigé et une mise à jour des données et des documents de votre enfant vous sera demandée.

Le tarif horaire est calculé à partir de la CAF ou de la MSA. Vous êtes tenu de nous signaler tout changement de situation entraînant un changement de tarif horaire. Une mise à jour des tarifs à partir de la CAF ou de la MSA sera automatiquement faite en début de contrat, en début d'année civile et à chaque signature d'un avenant au contrat.

La facturation est mensuelle. Elle sera effectuée sur chaque mois à venir, en début de mois, et comprendra le forfait et les éventuelles régularisations.

Afin de répondre au mieux aux besoins des familles, en fonction des places disponibles et du planning du personnel, des heures d'accueil supplémentaires (en plus du contrat) pourront être demandées et seront facturées au même tarif horaire. La demande doit se faire un mois à l'avance.

Bonne lecture

L'équipe



Informatique et libertés

Le Multi-accueil « La Marelle enchantée » dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement **la gestion des données administratives et sanitaires des usagers et du personnel**. Les informations enregistrées sont réservées à l'usage du service concerné et ne peuvent être communiquées à d'autres destinataires.

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en s'adressant à **la responsable technique Petite Enfance du Multi-accueil « La Marelle Enchantée »**.

Une crèche collective à gestion parentale c'est quoi ?

Une crèche collective à gestion parentale est une structure associative accueillant des enfants âgés de 2 mois à 6 ans (plus généralement jusqu'à 4 ans). Les parents, membres de l'association, sont les responsables de la crèche en général. Ils s'entourent de professionnels salariés notamment pour l'accueil des enfants (l'équipe pédagogique) mais aussi pour des tâches administratives.

L'équipe éducative, est constituée de salariés qualifiés encadrés par un responsable technique.

Quelle implication des parents ?

En tant que parents usagers de la crèche, vous devenez adhérent de l'association La Marelle Enchantée, association loi 1901 à but non lucratif.

Inscrire son enfant à la crèche parentale implique des devoirs :

- régler la cotisation annuelle
- participer à l'Assemblée Générale annuelle
- participer aux réunions de l'association (conseil d'administration, groupes thématiques)

Et aussi des droits :

- participer à la vie de la crèche
- s'impliquer dans le projet pédagogique
- échanger autour de l'enfant entre parents et professionnels

Concrètement cela veut dire :

Les lessives : chaque semaine deux familles sont sollicitées pour les tours de lessives de la crèche.

Les ventes de gâteaux, vides poussettes et tombola : indispensables, ces activités sont une rentrée d'argent nécessaire pour l'association qui seront affectées aux matériels pédagogiques et aux sorties

Les coups de pouces divers : jardinage, petits travaux, accompagnement lors des sorties, garde ponctuelle des enfants, ...

Vos bonnes idées : toutes les bonnes idées sont les bienvenues pour construire un cadre serein à l'épanouissement des enfants !